Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260624-DEL_2026_7_1-DE

Commune de BOURBRIAC

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mr Éric LE COUSTER, Maire.

ETAIENT PRESENTS Éric LE COUSTER, TANGUY Béatrice, LUCAS Jacky, CONAN Marie-Laure, REUZE Erwan, ROY Mylène, SALAUN Melvin, LE BLOAS Jean Jacques, LE COUSTER Béatrice, BRIOU Julien, GAUTIER Sébastien, FEUVRIER Anne, CROIZIER Laurence, COURTOIS Nicolas, LE NEINDRE Myriam, BLANCHARD Benoît, HAMONOU Julie, GAUTIER Noëllie

ABSENTS EXCUSES : STEUNOU Amaury donne procuration à COURTOIS Nicolas

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Anne FEUVRIER

Date de la convocation : le 19 juin 2026

1 – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05/06/2026

5.2 Délibération n°2026/7-1

Rapporteur : Éric LE COUSTER

Le procès-verbal de la réunion du 05/062026 a été transmis par mail aux membres du Conseil municipal le 18/06/2026. Mr le Maire en rappelle l'ordre du jour.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des présents, le Procès-Verbal de la séance du 05/06/2026.

Fait et délibéré en séance le 24/06/2026

Le secrétaire de séance, FEUVRIER Anne	Le Maire Éric LE COUSTER

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant Mme le maire de Bourbriac dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.